

Procès-Verbal

Séance du 30 Mars 2023

DÉTERMINATION DES TARIFS EAU POTABLE DU 01/09/2023 AU 31/08/2024

Le Comité Syndical décide d'appliquer les redevances suivantes à compter du 01 septembre 2023 et jusqu'au 31 août 2024.

Location compteur pour 1 an: soit;

Ø 15 ou Ø 20 65,00 euros

Ø 30 65,00 euros

Ø 40 65,00 euros

Tarification de l'eau consommée **Le m3** **0,95** euros

Redevance pollution est fixée par l'Agence de l'eau Seine Normandie de 0.38 €.

APPROBATION LOYER ET CHARGES TÉLÉPHONIQUES

La Commune de Montereau met à disposition du SIAEP une partie du Garage Communal de Montereau, Chemin du Rotoy, pour y stocker le véhicule du Syndicat et l'outillage nécessaire à l'entretien des réseaux pour un loyer mensuel de 250 euros.

APPROBATION PLAN DE PREVENTION RÉALISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES ET EN CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONTEREAU

Le SIAEP Montereau - Le Moulinet sur Solin a l'obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous l'autorité du Président (décret n° 85-063 du 10 juin 1985). Les Agents de la Commune de Montereau sont mis à disposition du SIAEP par convention.

La Communauté des Communes Canaux et Forêts en Gâtinais mets à disposition des communes, un conseiller de prévention Le Coût global est estimé à 1 250 €uros.

le Conseil Syndical décide d'autoriser la Commune de Montereau à refacturer au SIAEP Montereau - Le Moulinet sur Solin la part qui lui revient, une fois la prestation finie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Comité Syndical approuve le compte administratif 2022 d'où ressort un excédent global de 164 229.27 Euros en Fonctionnement pour l'exercice 2022.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Comité Syndical approuve le Budget Primitif 2023 du Syndicat Intercommunal des eaux MONTEREAU- LE MOULINET SUR SOLIN qui s'équilibre de la manière suivante :

Recettes et Dépenses de fonctionnement à la somme de 282 732.88 euros

Recettes et Dépenses d'investissement à la somme de 135 095.00 euros.

MISE A DISPOSITION AGENT COMMUNAL

Le Conseil Syndical décide d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent communal de la Commune du Moulinet sur Solin à hauteur de 60 heures annuelles

QUESTIONS DIVERSES

Des travaux d'électricité ont été réalisés suite aux préconisations de DEKRA.

Une fuite au Cas Rouge à Montereau a été réparée.

IMPAYES

La Trésorerie de Montargis nous a communiqué la liste des impayés. Il est décidé de faire de nouvelles relances.

Séance levée à 12 Heures.

En mairie, le 04/04/2023

Le Président du SIAEP

Hervé PLESSIS

